

## 1. Qui peut bénéficier d'une présence en ligne ?

- Les unités organisationnelles officielles (validées par le Conseil de faculté et la Direction),
- Les manifestations dont le financement est perçu par l'Université de Lausanne (colloques, conférences, etc.)
- Les membres de la faculté (cependant, ils sont tenus de saisir et mettre à jour les données de leurs fiches personnelles sur Unisciences prioritairement)
- Autres (projets scientifiques, académiques ou culturels, etc.)

### Remarque:

- Les projets doivent être en relation avec la Faculté des SSP
- L'ouverture d'un site doit recevoir l'accord du Décanat
- Un enseignement ou un cours ne peut pas faire l'objet d'un site à lui seul. Les informations y relatives doivent figurer dans les outils centralisés prévus à cet effet (SylviaAcad, MyUNIL, Moodle).

## 2. Quels sont les outils proposés pour la gestion des sites ?

Selon la nature du site, différentes options sont proposées par le Centre informatique et le Décanat :

### Jahia :

Unités organisationnelles (Faculté, instituts, centres de recherche). Ces sites ont la ligne graphique officielle UNIL et permettent d'intégrer dynamiquement les données du système d'Actualités et événements, de Serval et d'Unisciences.

### Wordpress :

Événements, projets: ces sites sont temporaires. Ils ont une ligne graphique neutre. Le logo de l'Unil, de l'Institut ou du Centre de recherche doit figurer sur le site. Les sites personnels utilisent également Wordpress.

### Pages web :

La création d'un site web n'est pas la seule possibilité de se présenter en ligne. La Faculté se réserve le droit de proposer dans certains cas, la création de pages intégrées au sein d'un site existant.

### Gestion de congrès :

Les sites événementiels peuvent bénéficier d'une application de gestion de congrès. Cette application parallèle au système de gestion de contenu Wordpress permet la gestion des inscriptions en ligne ainsi que de nombreuses autres fonctionnalités liées à la gestion d'un congrès : Pour de plus amples informations : <https://www.unil.ch/ci/home/menuinst/catalogue-de-services/recherche/gestion-de-conferences/documentation.html>.

## 3. Responsabilités

Deux responsables par site doivent être désignés. Une même personne peut éventuellement assumer les deux responsabilités qui sont les suivantes :

- **responsabilité éditoriale:** il s'agit de la responsabilité intellectuelle des textes publiés en ligne –excepté le contenu des pages personnelles des collaborateurs scientifiques- et de la garantie du respect de l'image de l'institution. Cette responsabilité doit incomber à un directeur d'institut, à un membre du corps professoral, un responsable de service ou du moins à une personne assumant déjà une responsabilité durable au sein d'une unité organisationnelle.
- **responsabilité rédactionnelle (webmaster):** il s'agit de la responsabilité relative à la rédaction des

documents composant le site et à leur mise à jour. Si nécessaire, cette personne devra suivre le cours Jahia ou Wordpress donné par le Centre informatique.

#### **4. La demande**

La demande d'ouverture de site doit être faite en ligne via le lien ci-après par le responsable rédactionnel du site qui sera aussi la personne de contact avec le Décanat: <https://www.unil.ch/ci/offre-conditions-ouverture-site>. La demande suivra le processus automatique de validation. C'est-à-dire qu'elle doit, dans un premier temps, être validée par le responsable éditorial (à mentionner dans le formulaire) puis au niveau facultaire, par la personne dont le nom est déjà pré-rempli dans le formulaire.

Le choix de l'URL (<http://www.unil.ch/nomdusite>) doit être court (nom abrégé ou acronyme) et le contenu du site doit être préparé préalablement (rubriques du site, textes, photos).

Le requérant vérifie qu'aucun autre site similaire n'existe déjà et prend en compte les délais de soumission de la demande. Plusieurs facteurs déterminent l'échéance de l'ouverture d'un site web :

- Application de gestion de congrès : délai minimum de 3 mois avant la date du début du congrès.
- Formation Wordpress – Jahia : cours donné une fois par mois environ ou selon la demande
- Ouverture du site en préparation : délai variable (se fait principalement dans la semaine qui suit)
- Ouverture du site au public : délai variable (se fait principalement dans la semaine qui suit)

#### **5. Le contenu**

Les sites web doivent proposer un contenu actualisé et répondre aux consignes concernant les règles rédactionnelles.

La faculté se réserve le droit de demander toute suppression d'un site dont le contenu n'est plus mis à jour depuis plus d'un an.

#### **6. La ligne graphique**

*Sites Jahia* : ligne graphique Unil

*Sites Wordpress* : ces sites ont une ligne graphique neutre, cependant le logo de l'Unil (avec mention de l'Institut ou du Centre de recherche) doit être présent.

Directive adoptée par le Décanat le 23.05.2013

Entrée en vigueur : le 23.05.2013

Modifiée le 14 août 2019